

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 076-257604512-20260303-2026_06-DE

N° ordre de passage : 6
N° annuel : D2026-06

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 25
votants : 26

Date de convocation :
25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Philippe LENDORMY, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, Mme Karine BASTISTELLA, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Jean François ALIGNY, M. Noel GODEFROY, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean-Christophe DALLE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Denis GUEDIN, M. Philippe LEFEBVRE, M. Olivier MATEUF, Mme ROUSSEL Mathilde.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-06 : RECRUTEMENT STAGIAIRE TRAME VERTE ET BLEUE

En 2022, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Dun et de la Veules a réalisé un état des lieux des réseaux de haies et de mares sur son territoire. Ce diagnostic doit être désormais précisé en analysant la qualité de ces réseaux et leur fonctionnalité écologique. De plus, les haies plantées par le syndicat sont essentiellement réalisées sur des parcelles agricoles. L'objectif du stage est de faire une synthèse des connaissances scientifiques actuelles sur les impacts de la haie sur les systèmes agricoles en grandes cultures, et en particulier sur les cultures industrielles (betteraves, pommes-de-terre, lin), et de vulgariser les résultats obtenus auprès des agriculteurs sur divers supports de communication.

Les différentes missions confiées dans le cadre de ce stage seront les suivantes :

- Analyse qualitative de la trame verte et bleue du territoire
- Synthèse bibliographique à propos des effets des haies sur le développement des cultures ou des adventices, sur les populations d'auxiliaires et des prédateurs, ou les vecteurs de maladie,
- Rencontres des personnes ressources sur le sujet auprès des instituts techniques et de tout autre acteur technique des productions du territoire,
- Identification de groupes d'agriculteurs sur des systèmes grandes cultures, ayant développé les haies sur leur parcellaire, en France ou à l'étranger ; exploitation de leurs retours d'expérience
- Préparation de divers supports de communication.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le recrutement d'un stagiaire selon les objectifs et missions de stage définis ci-dessus, la gratification étant de 4,50 € par heure pour un nombre d'heures total de 616 heures, et le remboursement des frais de déplacement inhérents aux missions du stage.
- **VALIDE** l'inscription des gratifications et frais de déplacement au budget primitif 2026.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 04/03/2026

M. Philippe DUFOUR ;
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 04/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr